



Réf. : 2021-04-D-8-fr-2

Original : EN

Décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes

Réunion des 13-15 avril 2021 (WebEx)

Approuvées par procédure écrite n° 2021/20 le 20 mai 2021

IV. POINTS A

A.1. Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen (applicable pour la session 2022 du Baccalauréat européen) 2015-05-D-12-en-27

Le Conseil supérieur a examiné attentivement les propositions de modifications et approuve le Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen en vue de son entrée en vigueur au cours de l'année scolaire 2021-2022.

A.2. Révision du Règlement intérieur des Conseils d'inspection (2016-09-D-7-fr-4) 2021-01-D-48-fr-3

Le Conseil supérieur approuve les propositions de révision du Règlement intérieur des Conseils d'inspection, avec entrée en vigueur immédiate.

A.3. Révision du Règlement intérieur du Comité pédagogique mixte (2016-09-D-8-fr-6) 2021-01-D-49-fr-3

Le Conseil supérieur approuve les propositions de révision du Règlement intérieur du Comité pédagogique mixte, avec entrée en vigueur immédiate.

A.4. Règlement intérieur du Comité budgétaire 2021-02-D-46-en-2

Le Conseil supérieur approuve les modifications du Règlement intérieur du Comité budgétaire proposées, avec entrée en vigueur immédiate.

A.5. Mise à jour de la Charte des missions et responsabilités du comptable central, de ses assistants au BSGEE et des comptables locaux « correspondants » 2018-10-D-67-en-5

Le Conseil supérieur approuve la proposition de Charte des missions et responsabilités associées à la fonction de comptable mise à jour, qui figure à l'annexe I du document.

A.7. Ecoles européennes agréées :

Renouvellement de Conventions d'agrément :

Rapport d'audit – Ecole internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur, Manosque (FR) – Renouvellement de l'agrément M-S7 2020-10-D-36-en-2

Le Conseil supérieur approuve le rapport d'audit de l'Ecole internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur, à Manosque, et décide de donner mandat au Secrétaire général de renouveler la Convention d'agrément pour les cycles maternel, primaire et secondaire jusqu'à la S5 et la Convention additionnelle pour les S6-S7.

Rapport d'audit – Scuola per l'Europa di Parma (IT) – Renouvellement de l'agrément M-S7 2020-10-D-39-en-2

Le Conseil supérieur approuve le rapport d'audit de la Scuola per l'Europa di Parma et décide de donner mandat au Secrétaire général de renouveler la Convention d'agrément pour les cycles maternel, primaire et secondaire jusqu'à la S5 et la Convention additionnelle pour les S6-S7.

**Rapport d’audit – Scuola europea di Brindisi (IT) – Renouvellement de l’agrément M-S7
2020-10-D-40-en-2**

Le Conseil supérieur approuve le rapport d’audit de la Scuola Europea di Brindisi et décide de donner mandat au Secrétaire général de renouveler la Convention d’agrément pour les cycles maternel, primaire et secondaire jusqu’à la S5 et la Convention additionnelle pour les S6-S7.

**Rapport d’audit – Ecole européenne de Copenhague (DK) – Renouvellement de l’agrément M-S5
2020-10-D-41-en-2**

Le Conseil supérieur approuve le rapport d’audit de l’Ecole européenne de Copenhague, et il décide de donner mandat au Secrétaire général de renouveler la Convention d’agrément pour les cycles maternel, primaire et secondaire jusqu’à la S5.

**Rapport d’audit – Ecole européenne de Ljubljana (SI) – Renouvellement de l’agrément M-S5
2020-10-D-42-en-2**

Le Conseil supérieur approuve le rapport d’audit de l’Ecole européenne de Ljubljana, et il décide de donner mandat au Secrétaire général de renouveler la Convention d’agrément pour les cycles maternel, primaire et secondaire jusqu’à la S5.

**Rapport d’audit – Ecole européenne de Rhein Main (DE) – Renouvellement de l’agrément M-S7
2020-10-D-43-en-2**

Le Conseil supérieur approuve le rapport d’audit de la Europäische Schule RheinMain et décide de donner mandat au Secrétaire général de renouveler la Convention d’agrément pour les cycles maternel, primaire et secondaire jusqu’à la S5 et la Convention additionnelle pour les S6-S7.

**Rapport d’audit – Lënster Lycée International de Junglinster (LU) – Renouvellement de l’agrément M-S5
2020-10-D-44-en-2**

Le Conseil supérieur approuve le rapport d’audit du Lënster Lycée International de Junglinster, et il décide de donner mandat au Secrétaire général de renouveler la Convention d’agrément pour les cycles maternel, primaire et secondaire jusqu’à la S5.

**Rapport d’audit – Ecole internationale de Mondorf-les-Bains (LU) – Renouvellement de l’agrément M-S5
2020-10-D-45-en-2**

Le Conseil supérieur approuve le rapport d’audit de l’Ecole internationale de Mondorf-les-Bains, et il décide de donner mandat au Secrétaire général de renouveler la Convention d’agrément pour les cycles maternel, primaire et secondaire jusqu’à la S5.

Rapport d'audit – Ecole internationale Edward Steichen Clervaux (LU) – Renouvellement de l'agrément M-S5 **2020-10-D-46-en-2**

Le Conseil supérieur approuve le rapport d'audit de l'Ecole internationale Edward Steichen, au Luxembourg, et il décide de donner mandat au Secrétaire général de renouveler la Convention d'agrément pour les cycles maternel, primaire et secondaire jusqu'à la S5.

Nouvelles demandes d'agrément :

Rapport d'audit – Ecole européenne de Paris-La Défense (FR) – Agrément initial S6-S7 **2020-10-D-37-en-2**

Le Conseil supérieur approuve le rapport d'audit de l'Ecole européenne de Paris-La Défense, et il décide de donner mandat au Secrétaire général de signer la Convention additionnelle d'agrément initiale pour les S6-S7.

Rapport d'audit – Ecole européenne internationale de Varsovie (PL) – Agrément initial M-S5 **2020-10-D-38-en-2**

Le Conseil supérieur approuve le rapport d'audit de l'Ecole européenne internationale de Varsovie, et il décide de donner mandat au Secrétaire général de signer la Convention d'agrément initiale pour les cycles maternel, primaire et secondaire jusqu'à la S5.

V. RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2020 DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE RECOURS DES ECOLES EUROPEENNES **2021-03-D-35-en-1**

Le Conseil supérieur prend note du rapport d'activités du Président de la Chambre de recours des Ecoles européennes pour l'année 2020 et l'approuve.

VI. RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'AUDIT INTERNE

Rapport d'audit interne annuel pour 2020 **2021-02-D-41-en-2**

Le Conseil supérieur prend note du Rapport annuel 2020 du Service d'audit interne et l'approuve.

Mise à jour de l'étude de l'IAS sur l'affectation et la répartition des ressources humaines dans les écoles **2021-02-D-53-en-2 + Annexe**

Le Conseil supérieur prend note de la mise à jour de l'étude de l'IAS sur l'affectation et la répartition des ressources humaines dans les écoles réalisée par le Bureau du Secrétaire général et convient de confier cette question au GT Simplification.

Le groupe de travail Simplification examinera les domaines dans lesquels l'efficacité pourrait être améliorée. Les autres besoins décelés feront l'objet de discussions plus approfondies au sein des groupes de travail concernés. Les conclusions tirées seront communiquées dans le cadre des futures demandes de création de postes.

VII. RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL DES ECOLES EUROPEENNES

Plan annuel 2021 du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes 2021-02-D-38-en-2

Le Conseil supérieur prend note du Plan annuel 2021 du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes et l'approuve.

Rapport annuel d'activités 2020 (art. 33.4 RF 2017) 2021-02-D-6-en-2

Le Conseil supérieur prend note du Rapport annuel d'activités 2020 des Ecoles européennes et l'approuve.

Rapport annuel d'activités 2020 du Bureau du Secrétaire général 2021-02-D-5-en-2

Le Conseil supérieur prend note du Rapport annuel d'activités 2020 du Bureau du Secrétaire général et l'approuve.

VIII. RAPPORT ANNUEL TIC DU CHEF DE L'UNITE INFORMATIQUE/STATISTIQUES POUR L'ANNEE 2020 2021-02-D-25-en-2

Le Conseil supérieur prend note du Rapport annuel TIC du Chef de l'Unité Informatique/Statistiques pour l'année 2020 et l'approuve.

IX. RAPPORT STATISTIQUE CONCERNANT LE SOUTIEN EDUCATIF ET L'INTEGRATION DES ELEVES PRESENTANT DES BESOINS EDUCATIFS SPECIFIQUES DANS LES ECOLES EUROPEENNES POUR L'ANNEE 2019-2020 2020-12-D-12-en-4

Le Conseil supérieur prend note du Rapport statistique concernant le soutien éducatif et l'intégration des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques dans les Ecoles européennes pour l'année 2019-2020.

XI. POINTS B

B.1. EXERCICE 2019

Décharge des ordonnateurs et Conseils d'administration des Ecoles, et de l'ordonnateur du BSG et du Secrétaire général des Ecoles européennes pour l'exécution du Budget 2019 2021-02-D-34-en-2 + Annexes

Le Conseil supérieur, à l'exception de la Commission européenne, qui vote contre, prend acte des comptes consolidés pour 2019, du rapport de la Cour des comptes européenne et des rapports produits par l'auditeur externe, et donne décharge aux ordonnateurs, aux Conseils d'administration des Ecoles et, pour ce qui concerne la section budgétaire du Secrétariat général, à l'ordonnateur du BSG et au Secrétaire général des Ecoles européennes, pour leurs responsabilités respectives quant à l'exécution du Budget 2019.

B.2. BUDGET 2022 DES ECOLES EUROPEENNES

– Création/conversion/suppression de postes du personnel administratif et de service (PAS) – 2022 2021-02-D-36-en-3

Le Conseil supérieur a examiné les demandes de postes du personnel administratif et de service revues, les demandes de revalorisation de postes du personnel administratif et de service et les crédits destinés à des postes temporaires pour 2022, tels qu'ils figurent aux annexes I, II et III, et il décide de les approuver.

Annexe I :

Tableau 1 : Obligation légale

| <i>Ecole</i> | <i>Description</i> | <i>Postes</i> | <i>Coût</i> |
|---------------|--------------------|---------------|----------------|
| Luxembourg I | Maître nageur | 1,0 | 46 960 |
| Bruxelles I | DPD | 0,2 | 19 432 |
| Bruxelles III | DPD | 0,2 | 19 432 |
| Bruxelles IV | DPD | 0,2 | 19 432 |
| Total | | 1,6 | 105 256 |

Tableau 2 : Techniciens informatiques

| <i>Ecole</i> | <i>Description</i> | <i>Postes</i> | <i>Coût</i> |
|--------------|-------------------------|---------------|----------------|
| Alicante (*) | Technicien informatique | 0,5 | 29 980 |
| Luxembourg I | Technicien informatique | 0,5 | 23 480 |
| Mol | Technicien informatique | 0,5 | 33 379 |
| Varèse | Technicien informatique | 0,5 | 34 600 |
| Total | | 2,0 | 121 439 |

(*) Poste accepté par le Conseil d'administration sans faire l'unanimité

Tableau 3 : Autres postes

| <i>Ecole</i> | <i>Description</i> | <i>Postes</i> | <i>Coût</i> |
|--------------|--------------------|---------------|---------------|
| Alicante | Psychologue | 0,5 | 30 730 |
| Total | | 0,5 | 30 730 |

Tableau 3a : Evere ¹

| <i>Ecole</i> | <i>Description</i> | <i>Postes</i> | <i>Coût</i> |
|--------------|-------------------------|---------------|---------------|
| Bruxelles II | Secrétaire | 0,5 | 10 279 |
| Bruxelles II | Technicien | 1,0 | 21 030 |
| Bruxelles II | Ouvrier | 1,0 | 15 148 |
| Bruxelles II | Technicien informatique | 0,5 | 10 279 |
| Total | | 3,0 | 56 736 |

| | | |
|--|------------|----------------|
| Total des créations de postes demandées dans le Budget 2022 | 7.1 | 314 161 |
|--|------------|----------------|

Annexe II : Crédits pour des postes temporaires**Tableau 4 : Crédits pour des postes temporaires**

| <i>Ecole</i> | <i>Description</i> | <i>Postes</i> | <i>Coût</i> |
|---------------|--------------------|---------------|----------------|
| Bruxelles I | Psychologue | 0,5 | 41 273 |
| Bruxelles II | Psychologue | 0,5 | 41 273 |
| Bruxelles III | Psychologue | 0,5 | 41 273 |
| Bruxelles IV | Psychologue | 0,5 | 41 273 |
| Bruxelles II | Comptable | 0,5 | 41 273 |
| Total | | 2,5 | 206 365 |

Annexe III : Revalorisations**Tableau 5 : Revalorisations**

| <i>Ecole/BSG</i> | <i>Description</i> | <i>Postes</i> | <i>Coût</i> |
|------------------|------------------------------------|---------------|-------------|
| Bruxelles II | Comptable en Assistant RH | 0,50 | 7309 |
| Bruxelles IV | Personnel de service en secrétaire | 0,50 | 9499 |
| Munich | Secrétaire en Assistant RH | 1,00 | 4413 |
| Francfort | Comptable en Assistant RH | 0,50 | 10 638 |
| Varèse | Secrétaire en Aide-comptable | 1,00 | 0 |
| Varèse | Secrétaire en Aide-comptable | 1,00 | 0 |
| Varèse | Secrétaire en Aide-comptable | 0,67 | 0 |
| Varèse | Secrétaire en Aide-comptable | 0,67 | 0 |

¹ La création, en 2022, de ces trois postes, qui représentent proportionnellement un accroissement du personnel supérieur à la hausse attendue de la population scolaire, est considérée comme une anticipation en 2022 depuis Budget pour 2023 et sera compensée par la réduction du Budget ou des nouveaux postes normalement créés en 2023 à concurrence de trois postes.

| | | | |
|--------------|---|--------------|----------------|
| BSG | Assistants de Chefs d'Unité en Assistants du SG | 2,00 | 30 600 |
| BSG | Secrétaire en Assistant d'un Chef d'Unité | 2,00 | 27 600 |
| BSG | Analyste fiscal en Expert analyste fiscal | 1,00 | 15 300 |
| Total | | 10,84 | 105 359 |

– Avant-projet de Budget 2022 des Ecoles européennes 2021-02-D-37-en-1

Le Conseil supérieur adopte l'Avant-projet de Budget 2022 des Ecoles européennes.

Les incidences financières de toutes modifications décidées pendant la réunion sont intégrées dans la proposition de Budget 2022 et les montants concernés sont adaptés.

B.3. Priorités de la Présidence française – Groupe de travail « Simplification » – Proposition de mandat 2021-01-D-88-fr-3

Le Conseil supérieur approuve la création du groupe de travail « Simplification » et son mandat, avec effet immédiat, comme suit :

Mandat

La mission du groupe de travail consistera à proposer diverses mesures concrètes visant à simplifier le système des Ecoles européennes :

- Ces mesures devront permettre au système de réaliser des économies, que ce soit en termes d'organisation, de temps ou de ressources humaines ou budgétaires.
- Le groupe de travail pourra s'inspirer des réponses des délégations au questionnaire.
- Le groupe de travail est tout particulièrement invité à axer ses recherches sur les possibilités de mutualisation dans les domaines des ressources humaines (publication des postes, recrutement, élaboration des contrats, paiement des salaires) et de la facturation.
- Les mesures énumérées devront pouvoir être proposées immédiatement en vue d'une prise de décision.
- Le rapport devra donc aussi contenir tous les éléments juridiques, financiers et organisationnels nécessaires à leur mise en œuvre.

Un rapport intermédiaire sera présenté au Comité budgétaire à l'automne 2021, et le rapport final sera présenté au printemps 2022.

Composition

Composition du groupe de travail

- Le Coordinateur exécutif des Ecoles européennes (désigné comme référent simplification), en tant que Président du groupe de travail
- 2 Chefs d'Unité ou membres du Bureau du Secrétaire général, chargés des aspects administratifs et financiers

- 1 Directeur
- 2 Directeurs adjoints de l'administration et des finances
- 2 membres du Comité budgétaire
- 1 inspecteur
- 1 représentant de la Commission européenne

Interparents : participation ponctuelle pour les sujets les concernant (par exemple, extra-budgétaire) sur invitation du président du GT.

B.4. Modifications du Règlement de procédure de la Chambre de Recours 2021-02-D-47-fr-2

Le Conseil supérieur approuve les modifications proposées du Règlement de procédure de la Chambre de recours.

B.5. Situation des inscriptions dans les Ecoles européennes de Bruxelles : 1^{re} phase d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022 2021-03-D-47-en-1

Le Conseil supérieur prend acte de la situation des inscriptions dans les Ecoles européennes de Bruxelles pour l'année scolaire 2021-2022 à l'issue de la première phase d'inscription.

B.6. Proposition de Programme des besoins pour la cinquième Ecole européenne de Bruxelles 2021-03-D-46-en-1

Les membres du Conseil supérieur donnent mandat au Secrétaire général de communiquer aux autorités belges le Programme des besoins de l'EEB5 visant à y accueillir essentiellement des élèves du secondaire, à condition que les sites temporaires de Berkendael et d'Evere restent à la disposition des Ecoles européennes si leur utilisation s'avère nécessaire, et ce, même une fois l'EEB5 livrée.

B.7. La gestion des cantines dans les Ecoles européennes 2021-02-D-40-en-3

Le Conseil supérieur charge un groupe d'experts de définir le cadre dans lequel la séparation juridique et financière entre école et cantine, décidée en 2008, pourra être réellement mise en œuvre. Le groupe d'experts devra également proposer un délai maximal pour sa mise en œuvre par toutes les écoles.

Composition du groupe :

- Coordinateur exécutif (expertise juridique et en matière de sécurité)
- Chef de l'Unité Contrôle interne (audits et recommandations)
- Comptable central (Règlement financier)
- Chef de l'Unité Comptabilité (marchés publics)
- Un ou deux Directeurs d'école (mise en œuvre)

Un représentant d'Interparents sera invité et consulté lorsque le groupe d'experts estimera sa consultation appropriée et, de toute façon, avant la présentation d'une proposition aux organes des Ecoles européennes pour avis ou décision.

Entre-temps, les solutions actuellement en place dans les écoles peuvent le rester.

B.8. Rapport de la Task Force « Préparation du Baccalauréat européen 2021 »
2021-03-D-38-en-1

Le Conseil supérieur prend note du présent rapport de la Task Force « Préparation de la session 2021 du Baccalauréat européen » et rend un avis favorable sur les propositions suivantes avancées dans le rapport :

1. La présentation du relevé de notes et du diplôme du Baccalauréat européen 2021 restera aussi proche que possible de la présentation « habituelle » du relevé de notes et du diplôme du Baccalauréat européen, comme proposé dans le rapport.
2. Un processus décisionnel local sera envisagé pour les écoles où une partie ou la totalité des épreuves écrites devront être annulées (en lien avec le scénario 3), ou pour l'ensemble du système (dans le cas du scénario 2).
3. La formule de calcul de la note finale en cas d'annulation d'une partie ou de la totalité des épreuves écrites comprendra la mention suivante : La note B finale remplacera la note E finale équivalente pour chaque épreuve d'une matière annulée.

B.9. Projet de test PISA pour les Ecoles européennes (PBTS) **2021-01-D-47-en-3**

Le Conseil supérieur approuve la participation des Ecoles européennes aux tests PISA pour les Ecoles européennes au cours du premier semestre 2022, conformément aux modalités pratiques détaillées à l'annexe 2 du document 2021-01-D-47-fr-3.

Le Conseil supérieur donne également mandat au Secrétaire général de signer les contrats intégrés au projet, garantissant ainsi la participation des Ecoles européennes aux tests PISA pour les Ecoles européennes au cours du premier semestre 2022.

B.10. Task Force du groupe de travail Réforme pédagogique : Proposition de Plan pluriannuel (PPA) des priorités pédagogiques **2021-01-D-41-en-3**

Le Conseil supérieur approuve le Plan pluriannuel des priorités pédagogiques avec entrée en vigueur immédiate.

B.11. Postes d'enseignants détachés pourvus pour l'année scolaire 2021-2022
2021-01-D-33-en-3

Le Conseil supérieur prend note du document « Postes d'enseignants détachés pourvus pour l'année scolaire 2021-2022 », tout en insistant sur le fait que pour l'ensemble du système des Ecoles européennes, il est important que tous les Etats membres honorent l'obligation qui leur incombe aux termes de l'accord de partage des coûts.

B.12. Mesures visant à renforcer l'attrait des Ecoles européennes pour le personnel enseignant – Evaluation **2021-01-D-8-en-4**

Le Conseil supérieur réserve un accueil favorable au rapport et donne mandat au groupe de travail commun de poursuivre la révision des mesures visant à renforcer l'attractivité des Ecoles européennes afin de présenter au Conseil supérieur, d'ici décembre 2021, des propositions

visant à renforcer encore l'attractivité des Ecoles européennes pour les membres du corps enseignant.

B.13. Plan d'action pour l'éducation inclusive et le soutien éducatif – Dernières nouvelles **2019-10-D-10-en-8**

Le Conseil supérieur prend note des dernières nouvelles relatives au Plan d'action pour l'éducation inclusive et le soutien éducatif.

B.14. Révision de la Politique en matière de soutien éducatif dans les Ecoles européennes **2020-11-D-30-en-4**

Le Conseil supérieur approuve les modifications proposées de la « Politique en matière de soutien éducatif et d'éducation inclusive dans les Ecoles européennes », telles qu'indiquées dans l'annexe (document 2012-05-D-14-fr-10), avec entrée en vigueur immédiate, et autorise la publication du document révisé sur le site Internet des Ecoles européennes.

B.15. Ecoles européennes agréées :

Dossiers de conformité :

Modification du dossier de conformité de l'Ecole européenne Lille métropole (FR) **2020-12-D-33-en-2**

Le Conseil supérieur approuve la modification proposée du Dossier de conformité de l'Ecole européenne Lille métropole.

Modification du dossier de conformité de l'EEA de Ljubljana (SI) **2021-01-D-82-en-2**

Le Conseil supérieur approuve la modification proposée du Dossier de conformité de l'Ecole européenne de Ljubljana.

Dossier de conformité (M-S5) de l'Ecole internationale Anne Beffort, Mersch (LU) **2020-12-D-31-fr-2**

Le Conseil supérieur a examiné attentivement la proposition et exprime son approbation en ce qui concerne le Dossier de conformité M-S5 de l'Ecole internationale Anne Beffort de Mersch (LU).

Dossier de conformité (M-S5) de l'EEA de Luxembourg-Ville (LU) **2020-12-D-32-fr-2**

Le Conseil supérieur a examiné attentivement la proposition et exprime son approbation en ce qui concerne le Dossier de conformité M-S5 de l'Ecole européenne de Luxembourg-Ville.

B.16. Education au développement durable – Etat des lieux et propositions d’actions
2021-01-D-65-en-3

Le Conseil supérieur prend note de l’état des lieux, des propositions d’actions et du suivi du groupe de travail consacré à l’éducation au développement durable présentés dans ce document, ainsi que des propositions faites par le groupe de travail à l’attention du CIM, du CPM et du CB et de leurs avis respectifs à ce sujet.

B.17. GT Rôles et fonctions des inspecteurs des EE : Suivi des décisions approuvées par le Conseil supérieur en avril 2020 – Etat des lieux au 19 mars 2021
2021-03-D-41-en-1

Le Conseil supérieur prend note du rapport du GT « Rôles et fonctions des inspecteurs des EE » quant au suivi des décisions approuvées par le Conseil supérieur en avril 2020.

B.18. Projet de Calendrier des réunions pour l’année scolaire 2021-2022
2021-03-D-28-fr-1

Le Conseil supérieur approuve le projet de calendrier pour l’année scolaire 2021-2022.

B.19. L’évaluation des enseignants dans le système des Ecoles européennes
2015-09-D-40-en-6

Le Conseil supérieur accepte la proposition de la délégation tchèque d’ajouter le paragraphe suivant au document :

« 4.4 Les critères d’évaluation sont définis dans les normes pédagogiques (annexe I du document 2020-09-D-62-fr-2 approuvé par le Comité pédagogique mixte lors de sa réunion de février 2021. ».

Il approuve, avec ce paragraphe supplémentaire, toutes les modifications proposées au document « L’évaluation des enseignants dans le système des Ecoles européennes », avec effet immédiat.

XI. FIXATION DE LA DATE ET DU LIEU DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion est fixée aux 7, 8 et 9 décembre 2021, sous la Présidence croate.